

République Française
Département Cher
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

L'an 2022, le 14 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/11/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 09/11/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, JOYEUX Pascale, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEYER Katy à Mme GOIN-DEMAY Bernadette

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
VIERZON

Le : 21 NOV. 2022
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) : M. GEORGET Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme MORAND Laetitia

Affiché en mairie le 21 Novembre 2022

D2022_11_04 – Ligne de trésorerie

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000€.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire a répondu à notre sollicitation.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire sont les suivantes :

Montant : 50 000.00 €

La durée : 12 mois

Index de référence : Euribor 3 mois moyenné flooré à 0.00%

Marge : 0.80 %

Commission d'engagement : 0.25 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Base de calcul des intérêts : jours exacts / 365 jours

Frais de dossier : 65 € prélevé dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire au conditions énumérés ci-dessus,

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

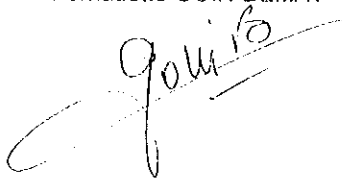
Affiché le

21 NOV. 2022

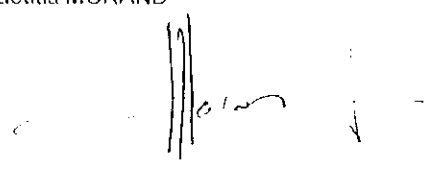
ID : 018-211600269-20221121-D2022_11_04-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/11/2022
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance
Laëtitia MORAND



République Française
Département Cher
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

L'an 2022, le 14 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAI Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/11/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 09/11/2022.

Vote :
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme GOIN-DEMAI Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, JOYEUX Pascale, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEYER Katy à Mme GOIN-DEMAI Bernadette

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
VIERZON
Le : 20/11/2022
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) : M. GEORGET Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le : 21 novembre 2022

D2022_11_05 – Extinction de l'éclairage public

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la question de l'éclairage public est devenu un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, à la fois énergétique, économique et écologique.

Outre la réduction de la facture de consommation électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

La commune de Berry-Bouy a sollicité le SDE 18 pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Madame le Maire propose que l'éclairage public soit interrompu la nuit, de 23 heures à 5 heures du matin.

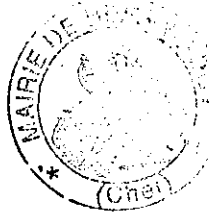
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures du matin, dès que les horloges d'éclairage public seront installées.

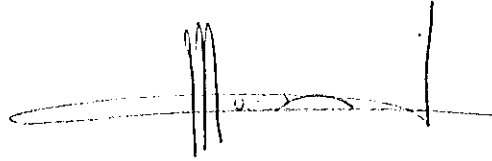
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/11/2022
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMARY



Le secrétaire de séance
Laetitia MORAND



République Française
Département Cher
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 14 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/11/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 09/11/2022.

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, JOYEUX Pascale, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEYER Katy à Mme GOIN-DEMAY Bernadette

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
VIERZON
Le : 20/11/2022
Et

Excusé(s) : M. GEORGET Frédéric

Publication ou notification du
21 NOV. 2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le 21 Novembre 2022

D2022_11_06 – Plan de financement dans le cadre du CRST pour les armoires de l'éclairage public

Madame le Maire précise que dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, une contribution financière peut nous être apportée pour la réalisation d'opérations proposées sur le territoire.

Elles doivent répondre aux priorités définies au titre de la politique d'aménagement du territoire et s'inscrivant dans le programme d'action.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'inscrire au titre du CRST, la rénovation de nos horloges d'éclairage public.

Le projet concernant la réduction de la consommation en énergie et d'émission de gaz à effet de serre, ainsi que la préservation de la trame noire permet de présenter cette opération au titre du CRST.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

rénovation des horloges d'éclairage public :	14 375.76€
montant pris en charge par le CRST :	4 312.73€
montant pris en charge par le SDE 18 :	7 187.88€
reste à charge de la commune :	2 875.15€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

21 NOV 2022

- accepte le plan de financement suivant :

renovation des horloges d'éclairage public :	14 375.76€
montant pris en charge par le CRST :	4 312.73€
montant pris en charge par le SDE 18 :	7 187.88€
reste à charge de la commune :	2 875.15€

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui découlent de cette délibération

- dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/11/2022
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMARY



Le secrétaire de séance
Laeilitia MORAND



République Française
Département Cher
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 14 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/11/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 09/11/2022.

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, JOYEUX Pascale, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEYER Katy à Mme GOIN-DEMAY Bernadette

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
VIERZON
Le : 20/11/2022
Et
Publication ou notification du 21/11/2022

Excusé(s) : M. GEORGET Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le : 21 novembre 2022

D2022_11_07 – Plan de financement dans le cadre du CRST : audit énergétique

Madame le Maire précise que dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, une contribution financière peut nous être apportée pour la réalisation d'opérations proposées sur le territoire.

Elles doivent répondre aux priorités définies au titre de la politique d'aménagement du territoire et s'inscrivant dans le programme d'action.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'inscrire au titre du CRST l'étude énergétique et faisabilité géothermie lancée auprès de CEBI 45, concernant les bâtiments locaux : école, crèche, bibliothèque, cantine scolaire, gites.

Cette étude respectera le cahier des charges Energétis Collectivité bâtiment

Celle ci comprend :

- une phase d'étude des besoins énergétiques;
- une phase d'étude d'une solution de rafraîchissement par géothermie
- une phase analyse comparée des solutions

L'ensemble des prestations correspond à un montant total de 13 000€ HT

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

montant total : 13 000 € HT

montant pris en charge au titre du CRST : 10 400 € HT

reste à charge à la commune :2 600 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement suivant :

montant total : 13 000 € HT

montant pris en charge au titre du CRST : 10 400 € HT

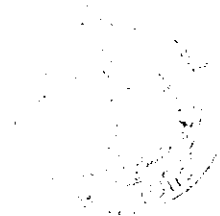
reste à charge à la commune : 2 600 € HT

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui découlent de cette délibération

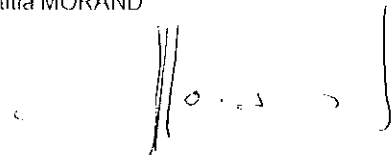
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/11/2022
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance
Laetitia MORAND



République Française
Département Cher
Commune de BERRY-BOUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

L'an 2022, le 14 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/11/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 09/11/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour 10
Contre 0
Abstention 0

Présents : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, JOYEUX Pascale, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, MATHAULT Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MEYER Katy à Mme GOIN-DEMAY Bernadette

Acle rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON
Le 20/11/2022
Et
Publication ou notification du 21/11/2022

Excusé(s) : M. GEORGET Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme MORAND Laetitia

Affichage en mairie le 21 novembre 2022

D2022_11_08 – Bons cadeaux pour les agents communaux

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que de façon exceptionnelle et pour les fêtes de fin d'année, il serait envisageable de délivrer des bons cadeaux à tous les agents de la collectivité en activité sur l'année 2022, en respectant le plafond de 5% de la sécurité sociale.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'offrir pour une valeur de 80.00€ des bons cadeaux par personne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

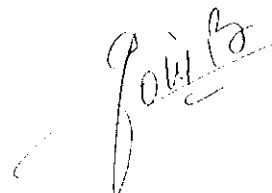
- donne son accord pour l'attribution de bons cadeaux d'une valeur de 80.00€ par agent et pour l'année 2022;

- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires à la mise en place de cette délibération;

- dit que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/11/2022
Le Maire
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance
Laetitia MORAND

